



# Charte de BNEXT pour une intelligence artificielle éthique

## PRÉAMBULE

L'"intelligence artificielle" (IA) est un levier important pour BNEXT, afin d'accélérer l'innovation et l'efficacité de nos services. Ses potentialités sont nombreuses, tant pour les employés de BNEXT que pour ses utilisateurs, clients et partenaires notamment. Les technologies intégrant de l'IA peuvent engendrer des questionnements éthiques et soulever des défis sociétaux, en raison des spécificités et des craintes qu'elles suscitent.

Pour répondre à ces enjeux, BNEXT entend inscrire le développement et les usages des algorithmes et solutions d'intelligence artificielle dans une démarche éthique pérenne. La présente charte en est le socle fondateur, résultant d'un travail collaboratif et consultatif. Elle présente des engagements qui, pris dans leur ensemble, permettent de garantir un cadre de confiance, respectueux des valeurs de BNEXT, et de minimiser les risques liés au déploiement de ces technologies. Les engagements sont regroupés selon les principaux enjeux éthiques soulevés par l'IA chez BNEXT.

Bien qu'élaborée spécifiquement pour encadrer le développement et l'usage des algorithmes et de l'intelligence artificielle, cette charte s'inscrit dans le contexte global de BNEXT et dans le sillon de ses engagements en matière de responsabilité sociale et environnementale. Elle s'appuie notamment sur :

- Le projet stratégique de BNEXT et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale ;
- Les travaux en cours sur l'éthique chez BNEXT ;
- La charte de BNEXT pour un numérique responsable ;
- Les engagements en matière de diversité ;
- Les engagements en matière de sécurité du système d'information.

La présente charte concerne tous les algorithmes, services et solutions d'intelligence artificielle dont la conception, la définition, la mise en œuvre, l'usage, la finalité et les règles sont définies par BNEXT et relèvent de sa responsabilité sauf dispositions réglementaires ou législatives liées à des traitements spécifiques.

## NOS ENGAGEMENTS POUR GARANTIR LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION ÉTHIQUE DES ALGORITHMES ET DE L'INTELLIGENCE

# ARTIFICIELLE

## 1. Finalité et légitimité des algorithmes

L'utilisation d'algorithmes et d'intelligence artificielle doit permettre à BNEXT de remplir ses missions, dans le respect de ses valeurs et obligations en tant que service public. La finalité et la légitimité des algorithmes doivent donc être encadrées, et ce d'autant plus lorsqu'un traitement informatique s'applique à des données personnelles.

- BNEXT s'engage à ne mettre en œuvre que des algorithmes et solutions d'intelligence artificielle conçus pour :
  - Servir les intérêts individuels légitimes des employés et utilisateurs de BNEXT, dans la stricte limite des missions de l'organisme et de ses obligations en tant qu'employeur ;
  - Lutter contre des pratiques malveillantes à l'encontre des employés et utilisateurs de BNEXT, de l'organisme ou de ses financeurs.

## 2. L'humain au centre ; l'intelligence artificielle au service de l'humain

Il est indispensable que l'intelligence artificielle demeure au service de l'humain. Il s'agira ainsi pour BNEXT de garder les employés comme les utilisateurs de BNEXT au centre, de veiller à l'inclusion de tous, de préserver la possibilité d'un dialogue humain entre les utilisateurs et BNEXT, et d'apporter les connaissances nécessaires à la compréhension et à l'utilisation de ces technologies.

- BNEXT s'engage à utiliser les algorithmes et l'intelligence artificielle pour améliorer la délivrance de ses services, et notamment accompagner ses employés dans la réalisation de leurs tâches (apport d'informations et de connaissances, amélioration des conditions de travail, etc.).
- BNEXT s'engage à mettre à disposition des utilisateurs des moyens de solliciter l'intervention d'un employé BNEXT, et vise notamment à obtenir une explication sur le fonctionnement d'un service ou une aide à la décision et de corriger les éventuels biais algorithmiques.
- BNEXT s'engage à mettre en œuvre des actions d'accompagnement et de sensibilisation des employés et des utilisateurs à l'intelligence artificielle, ainsi qu'à réunir les conditions de confiance, dont la présente charte est garante.

## 3. Équité et non-discrimination

Un des risques connus des algorithmes et des systèmes d'intelligence artificielle est de pouvoir reproduire, renforcer ou générer des biais discriminatoires. C'est pourquoi il est essentiel de mettre en œuvre des mesures visant à garantir l'équité entre les individus, l'absence de discriminations et la fiabilité des solutions proposées.

- BNEXT s'engage à limiter les biais algorithmiques en vue d'un traitement équitable entre tous les utilisateurs.
- BNEXT s'engage à maintenir son niveau de qualité de service ou à le surpasser tout en limitant l'effort demandé aux utilisateurs pour l'entraînement des services d'intelligence artificielle.
- BNEXT s'engage à surveiller et à maintenir la qualité des données dans le temps pour garantir la stabilité de la performance des services proposés à ses utilisateurs.

## 4. Liberté de choix

Les algorithmes et solutions d'intelligence artificielle doivent être développés et utilisés dans le respect de l'autonomie humaine. Ils doivent pouvoir aider les individus à prendre des décisions et éclairer leurs choix, sans pour autant ni les contraindre, ni éluder leur responsabilité. À cet égard, il est essentiel pour BNEXT de maintenir la place de l'humain dans les processus et de limiter à des tâches routinières qui n'engagent pas la responsabilité humaine les décisions fondées exclusivement sur un traitement automatisé.

- BNEXT s'engage, lorsqu'une décision est prise par un algorithme, à mettre en œuvre les conditions permettant aux utilisateurs d'exposer leurs éventuels recours auprès d'un interlocuteur humain et l'instruction de ce recours par un humain.
- BNEXT s'engage à respecter la liberté de choix des utilisateurs lors de la mise en œuvre de services ayant recours à des algorithmes d'aide à la décision (possibilité de ne pas suivre les recommandations fournies, etc.).

## 5. Transparence

Dans un souci de transparence envers les clients, BNEXT estime qu'il est indispensable de signaler l'utilisation d'un service basé sur un algorithme d'intelligence artificielle et d'être en capacité d'expliquer de la façon la plus compréhensible possible son fonctionnement et ses résultats.

- BNEXT s'engage à informer les utilisateurs des usages qui sont faits de leurs données et à recueillir leur consentement éclairé lorsque celui-ci s'avère nécessaire au point de vue de la loi.
- BNEXT s'engage à expliquer les algorithmes aux utilisateurs de la façon la plus compréhensible possible, en prenant en compte ces exigences dès la phase de conception des services et solutions d'intelligence artificielle ; les explications préciseront les grands principes de fonctionnement, les données utilisées et les facteurs déterminants dans les résultats en sortie d'algorithme.
- BNEXT s'engage à informer les utilisateurs lorsqu'ils sont en interaction avec un service automatique ou un système d'intelligence artificielle.

## 6. Sécurité

La sécurité et la robustesse technique sont essentielles pour une utilisation en confiance des algorithmes et des technologies d'intelligence artificielle. Il s'agit aussi bien de garantir le respect de la vie privée des clients tout au long du cycle de vie des solutions, que de s'assurer de la fiabilité et de la résilience aux attaques des services proposés.

- BNEXT s'engage à respecter les bonnes pratiques préconisées par les autorités compétentes en matière de sécurisation des données : identification des données à risque, sécurisation des traitements, notification en cas de violation des données à caractère personnel.
- BNEXT s'engage à identifier les personnes susceptibles de recourir à l'un des services proposés et à garantir les rôles et les droits adaptés à leurs activités, leurs besoins et leurs obligations.
- BNEXT s'engage à attacher une attention particulière et une vigilance renforcée à la sécurité, en particulier à ne pas communiquer des données à caractère personnel aux utilisateurs externes à BNEXT si le besoin ne s'avère pas conforme à la loi.
- BNEXT s'engage à s'employer à éviter toute attaque ou tentative de détournement des services basés sur de l'intelligence artificielle.

## 7. Impact environnemental

Conscient des enjeux sociaux et environnementaux du numérique, BNEXT a adopté une démarche globale pour un numérique responsable et durable qui concourt à l'atteinte de ses objectifs RSE en matière de réduction des émissions carbone. Le développement et l'utilisation d'algorithmes et de systèmes d'intelligence artificielle doivent s'inscrire dans cette démarche, en se faisant de la façon la plus respectueuse de l'environnement possible.

- BNEXT s'engage à poursuivre sa démarche pour un numérique responsable et ainsi minimiser l'impact environnemental lié au développement et à l'utilisation d'algorithmes et de systèmes d'intelligence artificielle.

## **Évolution de la charte**

Les technologies évoluant rapidement, il sera essentiel pour BNEXT de veiller à l'évolution de ses engagements éthiques dans le temps.

- BNEXT s'engage à réviser périodiquement la présente charte et, le cas échéant, à la faire évoluer afin de la mettre en cohérence avec les évolutions technologiques, sociétales et réglementaires.

## **Mise en œuvre de la charte**

La présente charte éthique de BNEXT pour les algorithmes et l'intelligence artificielle constitue un cadre de référence qui définit les engagements que BNEXT entend respecter dans ce domaine. La mise en œuvre de ces principes requiert la mobilisation de moyens adaptés.

BNEXT s'engage à mettre en œuvre la gouvernance, l'organisation, les dispositifs et outils nécessaires pour garantir le respect des engagements de la présente charte.

## **Glossaire**

### **PERSONNELS**

Les personnels sont l'ensemble des personnes employés par BNEXT.

### **ALGORITHME**

Un algorithme décrit une séquence d'étapes à suivre pour résoudre un problème, de façon suffisamment précise pour être transcrite en un programme pouvant être mis en œuvre par un ordinateur. Selon la nature du problème, le résultat peut être unique (effectuer une multiplication par exemple) ou comporter plusieurs réponses (proposer plusieurs pages web en réponse à une recherche par exemple).

### **BIAIS ALGORITHMIQUES**

Appliqué au contexte d'un algorithme, un biais peut advenir dans le cas où les données fournies, leur entraînement ou la construction de l'algorithme lui-même sont susceptibles de générer des erreurs, des approximations ou des discriminations.

### **ÉQUITÉ DE TRAITEMENT OU TRAITEMENT ÉQUITABLE**

L'équité de traitement vise à prendre en compte la situation singulière de chacun afin de proposer les décisions les plus justes.

## **ÉTHIQUE**

L'éthique est la discipline philosophique de réflexion sur les fondements des règles de conduite et leur mise en œuvre selon les contextes. Elle se distingue de la réglementation, qui établit des normes, et du droit qui édicte des lois et aspire à les faire respecter.

## **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

L'intelligence artificielle est un ensemble de théories et de techniques mises en œuvre pour réaliser des logiciels capables de simuler des fonctions cognitives, utilisées à des fins de résolution de problèmes, d'assistance ou de substitution à des activités humaines.

## **CLIENTS**

Les clients sont l'ensemble des bénéficiaires des services de BNEXT : personnes à la recherche d'information, de services – qu'elles disposent ou non déjà d'un service, partenaires mais aussi clients, etc.

## **UTILISATEURS**

Ensemble des personnels et clients de BNEXT susceptibles d'être en présence d'une solution d'intelligence artificielle ou de l'utiliser.